

Deux modèles de justice sociale (F. Dubet)

Tension entre l'affirmation de l'égalité fondamentale de tous et l'existence d'inégalités entre les positions sociales (issues de la division du travail et du fonctionnement du capitalisme).

Qu'est-ce qui est plus juste : réduire les inégalités entre les positions sociales, ou favoriser l'égalité des chances offertes à tous d'accéder à toutes les positions sociales, aussi inégales soient-elles ?

Représentation de la justice sociale issue de la question sociale du 19^{ème} siècle.

Invite à réduire les inégalités de revenus, de conditions de vie, d'accès aux services, de sécurité qui sont associées aux positions sociales.

Cherche à resserrer la structure des positions sociales sans faire sa priorité de la circulation des individus entre les diverses places inégales.

La mobilité sociale est une conséquence indirecte de la relative égalité sociale.

Illustrations :

Il s'agit moins de promettre aux enfants d'ouvriers qu'ils auront autant de chances de devenir cadres que les enfants de cadres eux-mêmes, que de réduire l'écart des conditions de vie et de travail entre les ouvriers et les cadres.

Il s'agit moins de permettre aux femmes d'occuper à parité les emplois aujourd'hui réservés aux hommes, que de faire que les emplois occupés par les femmes et par les hommes soient les plus égaux possible et surtout que la famille soit suffisamment solide pour « sécuriser » la place des femmes.

Egalité des chances

Conception de la justice centrée sur l'égalité des chances offerte à tous d'occuper toutes les places en fonction d'un principe méritocratique.

Vise à lutter contre les discriminations qui font obstacle à la réalisation du mérite permettant à chacun d'accéder à des positions inégales au terme d'une compétition équitable dans laquelle des individus égaux s'affrontent pour occuper des places sociales hiérarchisées.

Dans ce cas, les inégalités sont justes puisque toutes les places sont ouvertes à tous.

Illustrations :

Dans ce modèle, la justice commande que les enfants d'ouvriers aient les mêmes chances que les enfants de cadres de devenir cadres à leur tour sans que l'écart de position entre les ouvriers et les cadres soit en jeu.

De même, le modèle des chances implique que les femmes soient présentes à parité à tous les échelons de la société sans que l'échelle des activités professionnelles et des revenus elle-même soit transformée.

Avec l'égalité des chances, la définition des inégalités sociales change sensiblement par rapport au modèle des places car celles-ci sont moins des inégalités de positions que l'ensemble des obstacles s'opposant à la formation d'une compétition équitable, sans que la structure des places soit a priori contestée.

Ici, l'idéal n'est pas celui d'une société dans laquelle les inégalités de position seraient limitées ; c'est celui d'une société dans laquelle chaque génération devrait être redistribuée équitablement dans toutes les positions sociales en fonction des projets et du mérite des individus.

Aux classes sociales se substituent des groupes définis par les discriminations qu'ils subissent en raison de leur « race », de leur culture, de leur sexe et de leurs « handicaps »...

Les représentations de la société changent

Comme ces stigmates sont négatifs, chacun de ces acteurs dénonce les discriminations et affirme simultanément une exigence de reconnaissance, comme autant de caractéristiques positives, des traits culturels et sociaux qui fondent la diversité de la société.

La représentation de la société change totalement quand les minorités se substituent aux classes sociales : les associations, les fondations, les diverses agences de lutte contre les discriminations prennent progressivement la place des syndicats en réclamant des quotas et portent devant la justice la lutte contre les discriminations.

Ceci n'est pas sans déstabiliser profondément les modes de représentation politique : le contrat social « aveugle » laisse la place à des contrats plus individuels engageant la responsabilité de chaque individu ayant le devoir de faire valoir son mérite afin d'optimiser ses chances. S'il réussit, tant mieux pour lui ; s'il échoue, tant pis pour lui.

Une tension consubstantielle aux sociétés démocratiques

Critique du modèle des chances

- Les politiques de promotion de l'égalité des chances ne concerneront au mieux quelques milliers d'élèves et quelques centaines de femmes pendant que des centaines de milliers d'élèves et des millions de femmes seront condamnés à rester où ils sont sans qu'on leur doive rien, puisqu'ils n'ont pas manifesté de mérite.
- Politique méritocratique condamnable parce qu'elle est associée à une mise en accusation de tous ceux qui n'ont pas eu le talent, le courage ou la chance de saisir leurs chances.
- Les inégalités entre les places sont justifiées au nom de l'égalité des chances offertes à quelques-uns.
- « Racialisation » de la vie sociale puisque la « race » est un des facteurs dominants de la discrimination.

Priorité à l'égalité des places

On ne fait pas la même chose selon qu'on choisit d'abord les places ou d'abord les chances

- Je peux, soit abolir la position sociale injuste, soit permettre aux individus de s'en échapper sans mettre en cause ladite position ; et même si je désire faire les deux choses, il me faut bien choisir ce que je fais d'abord.

- Exemple : choisir d'améliorer la qualité de l'offre scolaire dans les quartiers défavorisés, ou d'aider les plus méritants des élèves défavorisés afin qu'ils aient l'opportunité de rejoindre l'élite scolaire et sociale.

- Remarque : je ne me définis pas et je n'agis pas de la même manière selon que je me bats pour améliorer ma place ou selon que je me bats pour accroître mes chances d'échapper à ma position.

Pourquoi donner la priorité à l'égalité des places ?

(1) L'égalité, invitant à resserrer la structure sociale, est « bonne » pour les individus et pour leur autonomie ; elle accroît la confiance et la cohésion sociale dans la mesure où les acteurs ne s'engagent pas dans une compétition continue, celle qui consiste à réussir et celle qui consiste aussi à exposer son statut de victime afin de bénéficier d'une politique spécifique.

L'égalité des places, bien que toujours relative, crée un système de dettes et de droits conduisant à souligner ce que nous avons en commun plus que ce qui nous distingue et, en ce sens, elle renforce la solidarité.

L'égalité des places recherche la qualité de la vie sociale et, par là, celle de l'autonomie personnelle puisque je suis d'autant plus libre d'agir que je ne suis pas menacé par de trop grandes inégalités sociales.

Pourquoi donner la priorité à l'égalité des places ?

(2) Le second argument en faveur de la priorité de l'égalité des places tient au fait qu'elle est sans doute la meilleure manière de réaliser l'égalité des chances :

Si les chances = possibilité de circuler dans la structure sociale, d'en franchir les échelons, soit pour les monter, soit pour les descendre en fonction de son mérite et de sa valeur, il semble évident que cette fluidité est d'autant plus grande que la distance entre les places est resserrée, que ceux qui montent n'ont pas trop d'obstacles à franchir et que ceux qui descendent ne risquent pas de tout perdre.